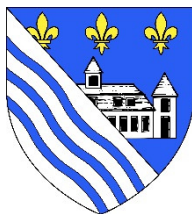


FLASH INFOS

HUSSEREN-WESSERLING



Mai 2018

Chères villageoises, chers villageois,

Fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos de mai 2018. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



La commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 se déroulera à :

10 h 45 sur la place de l'église de Husseren-Wesserling

ENTRETIEN AU DROIT DES PROPRIÉTÉS ET DES CANIVEAUX



Avec les conditions météorologiques favorables du printemps, les plantes adventices colonisent les caniveaux...

Il est rappelé que les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le nettoyage au droit de leur propriété.

Cela concerne l'enlèvement des mauvaises herbes mais aussi le nettoyage des caniveaux.

Ce geste citoyen, ne prenant pas beaucoup de temps, sera bénéfique à toute la collectivité et nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

PENSEZ AUX PIÉTONS

Trop souvent, des excès de vitesse et des incivilités au volant sont constatés dans le village et tout particulièrement aux abords des écoles.

Pour leur sécurité, ralentissez à proximité des piétons !!!

Rappel du Code de la route : pour dépasser un piéton, vous devez laisser un intervalle latéral d'au moins 1 m en agglomération et 1,50 m hors agglomération. Cette règle de sécurité vous permettra de prévenir un éventuel écart de sa part.



Si vous le pouvez, évitez le secteur des écoles aux horaires d'entrée et de sortie (8 h 30, 12 h, 13 h 45, 16 h 15) et dans tous les cas : **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE ET LA SIGNALISATION** dans le village.

Merci également d'éviter de stationner sur les trottoirs, pensez aux poussettes qui nécessitent une largeur importante de voie dégagée.

BOIS D'AFFOUAGE



Vous trouverez annexé au Flash Infos, un bulletin de commande pour le bois d'affouage qui est à déposer à la mairie **pour le 25 mai impérativement**. Pensez-y !

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

En séance du 13 avril 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte administratif budget forêt de l'exercice 2017.
- N'émet pas d'observation ni de réserve pour le compte de gestion budget forêt de l'exercice 2017.
- Décide de l'affectation du résultat de clôture du budget forêt de l'exercice 2017.
- Approuve le budget primitif forêt de l'exercice 2018.
- Approuve le compte administratif budget principal de l'exercice 2017.
- N'émet pas d'observation ni de réserve pour le compte de gestion budget principal de l'exercice 2017.
- Décide de l'affectation du résultat de clôture du budget principal de l'exercice 2017.
- Décide d'augmenter la taxe d'habitation et la taxe foncière (bâti) pour l'exercice 2018.
- Décide de modifier le taux de l'abattement général à la base de la taxe d'habitation pour l'année 2019.
- Fixe les subventions aux sociétés locales et organismes divers pour l'exercice 2018.
- Décide de maintenir le montant de l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'exercice 2018.
- Approuve le budget primitif principal de l'exercice 2018.
- Donne son avis sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- Autorise le Maire à signer la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- Valide le schéma intercommunal de pistes pour VTT électrique grand public.

À PROPOS DE NOTRE BUDGET...

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter la part communale des taxes locales. Cette décision impactera la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière, voici les taux fixés :

Taux communaux (en %)

village	taxe d'habitation	taxe foncière bâti	taxe foncière non bâti
HUSSEREN-WESSERLING taux 2018	13,58	20,01	85,21
HUSSEREN-WESSERLING taux 2017	12,23	19,06	85,21

Malgré une maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement et un fort ralentissement des investissements depuis plusieurs années, il est impossible de compenser la baisse des dotations de l'Etat qui fondent comme neige au soleil. Pour exemple, la dotation globale de fonctionnement est passée de 103 920 € en 2012 à 57 075 € en 2017, soit 46 845 € en moins !

Le taux des abattements généraux à la base a lui aussi été revu et a été fixé à 5 % pour 2019.

Notre taux d'endettement par habitant évolue dans le bon sens puisqu'il diminue régulièrement : il est passé de 1 130 €/habitant au 31.12.2014 à 790 €/habitant au 31.12.2017 (pour une moyenne départementale de 609 €/habitant). Notre effort est donc à poursuivre !

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal a une nouvelle fois délibéré le 13 avril sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en émettant **un avis favorable avec réserves** par 6 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Le projet s'achemine donc vers la phase de consultation du public dont des précisions vous parviendront dans les prochains Flash infos.

COMPTEUR LINKY

Le Conseil Municipal a, par délibération du 1^{er} mars (8 voix pour et 4 abstentions) interdit le remplacement des compteurs d'électricité existants par des compteurs communicants Linky.

Par deux courriers distincts, le Préfet et ENEDIS nous demandent de retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal a proposé de rencontrer les dirigeants d'ENEDIS afin d'échanger sur les motifs de cette interdiction et maintenir sa délibération en l'état.



OSTERPUTZ 2018



Le samedi 7 avril, une cinquantaine de bénévoles arpentaient le village pour ramasser les déchets (noble tâche) que des personnes indélicates (et le mot est faible) jettent dans notre environnement !

UN GRAND MERCI ET BRAVO POUR CE GESTE CIVIQUE.

ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES



L'Insee réalise, entre le 2 mai et le 23 juin 2018, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

DES JARDINS PARTAGÉS AU VILLAGE !



Un jardin collectif germe en direction du lieu-dit « Kamersbungert », sur la commune de Husseren-Wesserling, derrière l'ancienne école.

Ce projet est porté par le collectif "Art des possibles" (<https://www.facebook.com/ArtDesPossibles/#>) dont le siège est situé au bâtiment « La Visite » dans le parc de Wesserling (à côté du Théâtre de Poche).

Ce lieu a pour vocation de s'initier au jardinage écologique, mais aussi à diverses activités culturelles et artistiques.

Ouvert à tous, petits et grands, nous faisons appel à vous pour venir gratouiller la terre, partager vos connaissances et des moments de convivialité.

Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous en vous inscrivant par mail à l'adresse du jardin collectif (jardinpartage.artdespossibles@gmail.com) ou par téléphone au **06.58.27.20.58** auprès de **M. Hugo Carton**.

Au plaisir de vous rencontrer !

L'équipe du jardin partagé - Collectif Art des possibles

CONSCRITS 2018 : BIENTÔT LA QUÊTE !

Cette année encore, notre village pourra perpétuer la tradition du bûcher de la Saint-Jean, car une équipe de conscrits a relevé le défi !

Moyennant leur engagement à respecter certaines règles (notamment en termes de sécurité et de respect du site et des riverains) à travers la signature d'une charte, notre commune les soutient : nous leur fournissons le bois et l'acheminons sur le Bannwehr.

Mais l'organisation de cette belle fête requiert un investissement pécuniaire important. Aussi, **nous vous demandons de leur faire bon accueil lors de leur passage pour leur traditionnelle quête, fin mai.**



DÉJECTIONS CANINES



Par respect pour ceux qui fréquentent notre village, par respect pour ceux qui l'entretiennent, par simple civisme...

OBLIGATION DE RAMASSER LES EXCREMENTS DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

Merci !